

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 33 (1897)  
**Heft:** 20

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# L'ÉDUCATEUR

**Sommaire.** *Indépendance vaudoise. — Circulaire de la Société pédagogique vaudoise. — Correspondance d'Italie. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique.*

## INDÉPENDANCE VAUDOISE

CANTATE PATRIOTIQUE

*(Et. trée pour chœur d'hommes et chœur mixte)*

Peuple vaudois, voici ton jour de fête;  
Laisse ton cœur se souvenir.  
A l'œuvre des aïeux que ton regard s'arrête  
Pour l'admirer et la bénir.  
A tes travaux pour un instant fais trêve,  
Et que de la plaine et des monts,  
Vers le Ciel bienveillant un hymne ardent s'élève  
Pour le pays que nous aimons.

*(Chœur d'enfants)*

Jour heureux de l'indépendance  
Nous voulons fêter ton retour,  
Dire notre reconnaissance  
Aux cantons frères d'alentour.

Brillante aurore,  
Tu fis éclore  
Pour nous la sainte liberté.  
Sur ce rivage  
La fleur sauvage  
S'épanouit dans sa beauté.

Et nous pour la rendre immortelle,  
Pour qu'elle fleurisse à jamais,  
Pieusement veillons sur elle:  
C'est notre tâche désormais.

Veillons, jeunesse,  
Veillons sans cesse  
Sur l'héritage des aïeux.  
Dieu nous regarde  
Et sous sa garde  
Nous vivrons libres et joyeux.

A. ROULIER,  
instituteur, à Grancy.

## Circulaire de la Société pédagogique vaudoise.

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> septembre dernier, le comité nommé à Aigle s'est constitué comme suit: Président, M. Burdet, inst. à Aigle; vice-président-caissier, M. Dériaz, inst. à Dizy; secrétaire, M. Henchoz, inst. à Lausanne.

Avec le comité sortant de charge, il a été procédé à l'examen des comptes de de la Société. Ceux-ci seront prochainement soumis à l'approbation de la commission nommée par l'assemblée des délégués. L'avoir social à ce jour est de 509 fr. 34.

La réunion d'Aigle a pleinement réussi. Nous le devons au dévouement des autorités d'Aigle et de Bex et à l'empressement cordial des deux populations, auxquelles nous réitérons ici nos vifs remerciements. Elle a cependant été moins fréquentée qu'on ne pouvait s'y attendre. Voici la participation pour chaque district en pour cent du nombre des membres:

1. Aigle	66 %	6. Payerne	36 %	11. Moudon	29 %	16. Orbe	23 %
2. Cossonay	50 »	7. Lavaux	35 »	12. La Vallée	29 »	17. Grandson	19 »
3. Vevey	45 »	8. Oron	32 »	13. Morges	26 »	18. Ps-d'Enh <sup>e</sup>	14 »
4. Echallens	40 »	9. Rolle	32 »	14. Nyon	24 »	19. Avenches	5 »
5. Aubonne	38 »	10. Yverdon	30 »	15. Lausanne	24 »		

Il y a lieu de signaler que 65 sociétaires, après avoir adressé leur adhésion formelle au Comité d'organisation, ne se sont pas présentés. Sur ce nombre, 18 seulement ont envoyé une justification. Ce fait ne doit plus se produire à l'avenir. Les 47 membres qui n'ont donné aucun motif de leur absence seront informés personnellement qu'une telle manière d'agir ne peut être admise.

Au sujet de la question militaire, des démarches faites par un membre du nouveau comité avaient permis d'adresser à la presse un communiqué dans lequel on a voulu voir, paraît-il, une libération générale des instituteurs appelés aux cours de répétition de cette année. Le Département militaire cantonal s'était réservé le droit d'examiner si les *raisons* données dans chaque demande étaient réellement *valables*. Il est absolument nécessaire d'arriver à une *situation régulière*, admise une fois pour toutes, aussi le comité fera-t-il tout ce qui sera en son pouvoir auprès des autorités compétentes pour que les vœux des régents-soldats du canton de Vaud soient entendus et qu'ils n'aient plus à présenter de fréquentes réclamations. Il est désirable que les délégués de district réunissent à cet égard le plus de renseignements possibles. Des instructions leur seront adressées dans ce but.

Il n'est question aujourd'hui que du rang de notre canton dans le tableau des examens de recrues pour 1896. Nous étions loin de penser que si peu de temps suffirait pour donner un démenti trop humiliant à une conclusion votée dans notre dernière réunion. Il est inutile de discuter. Bien des responsabilités sont atteintes; la nôtre l'est aussi. Ce que nous devons faire avant tout, c'est agir avec une unité et une entente plus grandes encore que jusqu'ici dans notre tâche journalière. Ainsi nous arriverons à acquérir assez de force pour oser signaler les lacunes qui existent ici et là et obtenir des améliorations absolument urgentes.

Au nombre des questions dont nous allons nous occuper, nous pouvons indiquer celle de l'attitude du canton de Vaud à propos de la demande de «subvention fédérale en faveur de l'enseignement primaire», et celle des examens annuels. Le comité demande aux membres de la société de bien vouloir étudier ces questions, surtout la seconde. Un grand nombre d'idées et d'informations sont indispensables. Nous comptons tout particulièrement sur celles que pour-

ront nous fournir les délégués. De simples notes auront leur utilité et seront les bienvenues.

Décidés à marcher sur les traces du comité dont l'activité a été des plus fécondes pour notre société, nous apporterons toute notre énergie et notre indépendance, s'il le faut, à tenir compte de l'art. 12 des statuts, ainsi conçu :

«Le comité s'intéresse à la situation des sociétaires et s'occupe des difficultés qu'ils rencontrent, si ces difficultés lui sont soumises. Il fait alors tout son possible pour les aplanir, en s'appuyant, soit sur des personnes compétentes, soit, en dernier lieu, sur l'assemblée des délégués.»

Les institutrices, en particulier, peuvent être assurées que nous ne négligerons rien pour défendre leurs intérêts, si elles veulent bien nous accorder leur entière confiance.

A tous nous adressons nos fraternelles salutations.

*Au nom du comité de la Société pédagogique vaudoise :*

Le Président,  
L. BURDET.

Le Secrétaire,  
L. HENCHOZ

---

## CORRESPONDANCE D'ITALIE

---

(Suite.)

Mais je m'arrête trop sur la question des examens : passons à d'autres sujets

Vous avez en Suisse, cet été, un cours fédéral de travaux manuels pour les instituteurs, à Zurich, je crois, ville bien connue, même à l'étranger. Ici en Italie, nous avons aussi un cours du même genre, mais dans une très petite ville, dans une bourgade perdue dans l'Alpennin napolitain, à *Ripatronsene*, que j'ai cherchée en vain sur mes cartes et dans mes dictionnaires. Ce cours est le 9<sup>e</sup>. Il doit s'y trouver en ce moment, nombre bien petit pour l'Italie, 20 instituteurs primaires, 10 professeurs de pédagogie dans les écoles normales, ou maîtres de dessin, et 10 inspecteurs d'écoles. C'est la première fois que ces deux dernières catégories d'apprentis sont envoyées au cours de travaux manuels. Le but de cette mesure est de préparer pour les écoles normales et parmi les inspecteurs des hommes capables de diriger les élèves maîtres et les instituteurs. L'œuvre en est encore à ses débuts, sauf dans les établissements avec internat, asiles, orphelinats, etc. Les *Riformatori*, maisons de correction pour jeunes malfaiteurs, sont des mondes d'ateliers divers. L'asile professionnel évangélique du Dr. Comandi à Florence a des ateliers de menuisiers, tourneurs, sculpteurs sur bois, serruriers, bijoutiers, tailleurs, cordonniers, — et une école d'agriculture et d'horticulture. Mais dans les externats, l'œuvre est peu avancée. On donne en exemple l'école normale de Palerme, où les élèves sont exercés, avec de beaux résultats, dans l'art plastique (modelage?). Pour encourager et développer les ouvrages manuels, l'école de Ripatronsene aurait besoin d'être mieux soutenue. Il lui faudrait un *Auguste Abrahamson*, le fondateur, en 1872, de l'école normale d'ouvrages manuels à Nääs en Suède, et qui dota cet établissement de 300,000 fr. pour subvenir aux dépenses courantes.

L'introduction dans l'école publique d'ouvrages manuels pour les garçons est un problème difficile, et loin d'être résolu. Lesera-t-il jamais d'une manière générale comme il l'a été pour les filles par l'introduction dans l'école des travaux à l'aiguille? Cette catégorie d'ouvrages est en bonne voie dans les villes italiennes. J'ai vus dans l'école *léopoldine*, à Florence, un externat pour filles pauvres, des ouvrages remarquablement bien faits. Les jeunes filles bien douées peuvent en sortir à 17 ans lingères ou tailleuses. Milan fait aussi de grands

progrès en fait d'ouvrages à l'aiguille. Il va ajouter une nouvelle école de couture et de raccommodage à celles nombreuses qu'il possède déjà. Habitué au confort moderne, nous ne nous rendons plus compte des bienfaits des ouvrages du sexe, qui, des bancs de l'école, ont passé dans la famille et peu à peu ont rempli tous les loisirs de la femme. Il n'en était pas ainsi il y a un siècle; nos arrière-grand-mères savaient filer, mais pas manier l'aiguille: aussi les habits et les bas troués, déchirés étaient-ils communs. J'ai entendu avec étonnement, étant enfant, une femme de Tavannes dire un jour à ma mère qu'un jeune Bâlois, en pension chez eux, ne voulait pas porter d'habits troués! Oh! les trous du bon vieux temps! On avait des noms particuliers pour les plus frappants. J'ai eu un jour chez moi, à Berne, il y a 45 ans, une fille, sa mère et sa grand-mère, toutes trois en guenilles. La mère et la grand-mère savaient filer m'ont-elles dit, mais aucune ne savait coudre, non plus que la mère et la grand-mère de la grand-mère! Je fis alors admettre la fille dans une école de couture pour arrêter cette longue succession de générations en guenilles. Et que faisaient les femmes du vieux temps pour remplir leurs moments de loisir? Elles prisaien! Faisons des vœux pour que le XX<sup>e</sup> siècle fasse, en matières d'ouvrages manuels pour garçons, ce que le XIX<sup>e</sup> a fait pour les filles, et que les loisirs de l'homme se trouvent remplis comme ceux de la femme, que le cigare, les cartes et le petit verre aillent rejoindre dans les musées les tabatières de nos aïeules.

Encore un fait pour finir.

Les locaux scolaires de Palerme et leur ameublement sont, à en croire un correspondant de cette ville, dans un état déplorable. La ville serait-elle donc si pauvre? Il ne le paraît pas, car elle vient de voter la somme de 10 millions pour un nouveau théâtre! Avec cette somme on eût bâti et meublé 20 maisons d'école. Ce fait caractéristique est attristant pour le philanthrope, car ces dix millions seront en grande partie prélevés sur l'octroi, qui pèse lourdement sur le petit peuple, tout en nuisant à l'agriculture.

JULES PAROZ.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

GENÈVE. — **Société pédagogique.** Jeudi 23 septembre, la société pédagogique genevoise célébrait le 30<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation en une fête familière modeste, mais charmante, qui avait attiré environ 80 personnes dans le gracieux village de Céligny, sous le toit hospitalier de M. Rochat, restaurateur.

Après une matinée très gaie, remplie par divers jeux, on s'assit à un banquet fort bien servi et dont le menu fut unanimement apprécié.

Le major de table le plus enjoué et le plus spirituel étant désigné dans la personne de M. *Thorens*, la série des discours est ouverte par M. *Lucien Baatard*, président, qui souhaite la bienvenue aux assistants et remercie tout particulièrement de leur présence M. Guignard, maire de Céligny, M. l'inspecteur Gylam, président de la Société pédagogique romande, M. Duvoisin, président de la Société pédagogique du Jura bernois, et M. Dériaz, instituteur à Neuchâtel, délégué de la Société pédagogique neuchâteloise. La présence de ces représentants des sociétés pédagogiques sœurs, dit M. Baatard, est une affirmation précieuse des liens de sympathie, de la communauté d'aspiration des instituteurs de notre chère Suisse romande.

M. Richard, président du Département de l'Instruction publique, et M. le conseiller aux Etats Alexandre Gavard, retenus à Berne par la session des Chambres fédérales, font excuser leur absence par des lettres pleines de cordialité, dont la lecture est soulignée par de vifs applaudissements. Il en est de même d'une lettre de M. l'inspecteur Gobat, rédacteur de l'*Educateur*, et des

télégrammes de M. Burdet, président de la Société pédagogique vaudoise, et de M. Bouvier, directeur de l'enseignement primaire et professionnel.

M. Baatard retrace ensuite à grands traits l'activité de la Société pédagogique genevoise. Fondée en 1867, elle a toujours été le flambeau vers lequel ses membres sont allés s'estimer et s'instruire. Toutes les questions intéressant l'école ont donné lieu dans son sein à des discussions nombreuses, et ses appréciations, ses jugements, ont été des indications très utiles pour ceux qui jouent un rôle direct dans la création et la direction de nos institutions scolaires. C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'enseignement primaire elle a pris une large part dans la préparation de la loi de 1886. Le raccordement des études primaires et des études secondaires, la répartition du programme primaire en six années d'études, la réduction du nombre des élèves admis dans une même classe, la participation des notes des maîtres dans l'évaluation des résultats annuels des élèves, sont autant d'idées que l'on trouve exprimées et discutées dans les procès-verbaux de la Société pédagogique longtemps avant l'époque de 1886. Carteret se faisait un devoir d'assister à ces assemblées, où cependant son avis ne l'emportait pas toujours.

La joie de cet anniversaire est voilée d'un certain sentiment de tristesse quand on songe aux disparus, à ceux qu'une mort impitoyable nous a arrachés pendant ces 30 années. Nous devons un souvenir à ces champions du progrès qui furent Pelletier, Tognetti, Dussaud, Denis, Didime Rey, Bory, Krauss, Lombard, Charrey, Yersin, Duchosal et tant d'autres, hélas! enlevés pour la plupart en pleine carrière. Mais si les rangs des vaillants ouvriers de la première heure sont aujourd'hui clairsemés, une satisfaction bien douce nous est cependant réservée. Nous avons le bonheur de posséder parmi nous le président de la Société pédagogique en 1867, M. Paul Pautry, encore actuellement membre du Comité, et dont la robuste vieillesse est pour tous le symbole de la vitalité de notre association. Aux applaudissements enthousiastes de l'assistance, M. Baatard remet à M. Pautry un superbe bouquet en témoignage de la vive affection de ses collègues.

Abordant l'époque actuelle, M. Baatard dit que nous sommes arrivés à un moment où les idées pédagogiques ont parcouru un chemin immense. Il ne faut plus se contenter de remuer des idées générales, il s'agit de songer à leur application, aux améliorations de détail qui sont les véritables étapes du progrès. Et dans cette tâche importante et difficile de l'heure actuelle, le devoir du corps enseignant est tout tracé: il doit étudier les questions de près en se livrant à une observation attentive des faits, puis lorsqu'il est sûr d'être dans la bonne voie, soutenir courageusement les idées qui sont justes, sans exagérer son rôle, mais aussi sans défaillance, avec dignité et fermeté. Parmi les projets à l'horizon, le subventionnement de l'école populaire par la Confédération mérite particulièrement un examen sérieux, exempt de parti-pris; les instituteurs genevois auront à formuler leurs réserves, tout en évitant de se renfermer dans un égoïsme étroit.

M. Baatard lève son verre en l'honneur de nos invités. Il boit à l'union et au triomphe des efforts de tous ceux qui travaillent pour la cause de l'éducation populaire, au rôle toujours plus actif de la Société pédagogique genevoise!

M. *William Rosier* porte en termes éloquents le toast à la Patrie. Il fait ressortir cette idée qu'en Suisse le sentiment patriotique découle de la nature des choses. Il a ses racines dans le besoin d'association qu'ont ressenti de bonne heure les habitants de nos cantons, dans la nécessité où ils se trouvaient de se défendre mutuellement pour assurer leur indépendance. Chez les Suisses, l'amour de la patrie est né de l'amour de la liberté. Ils aiment ce pays, où ils habitent ensemble; ils l'ont reçu de leurs pères et veulent le transmettre prospère et respecté à leurs descendants. Leur histoire prouve que des peuples de

langue et de religion différentes peuvent s'unir et vivre en paix, que les haines de races sont artificielles et qu'elles s'éteindront lorsque la bonne volonté régnera parmi les hommes.

M. L. *Groscurin* présente l'historique des débuts de la Société. En 1855 déjà, les aides-régents avaient fondé un groupe littéraire auquel succéda un journal dont la durée fut éphémère. En 1862, on fonda le Cercle d'études qui, en 1867, fut absorbé par la Société pédagogique. Sa création s'inspira du désir de voir les diverses associations romandes se fonder en un faisceau puissant, marchant au progrès par l'action réciproque des sections cantonales, qui gardaient néanmoins leur cachet local et leur autonomie.

M. *Guignard*, maire, dit que la commune de Céligny est heureuse de recevoir la Société pédagogique. Il porte son toast au corps enseignant.

M. *Gylam*, dans un discours très applaudi, apporte les salutations fraternelles des instituteurs du Jura. Si la Société pédagogique genevoise peut être comparée, dit-il, à une belle demoiselle, bien éduquée, la Société jurassienne est une jeune fille rustique, qui vit à l'ombre des sapins et des noisetiers, mais qui aime sa sœur de Genève et qui veut en être aimée. Pour que le ménage de la Société pédagogique romande marche bien, il faut que chacune des sections sœurs mette tout son cœur dans l'accomplissement de son devoir. M. Gylam est heureux de constater que la Société romande a toujours trouvé à Genève l'appui le plus sûr. Il porte son toast à la fidélité au devoir.

M. *Duvoisin* remercie la Société pédagogique genevoise de l'accueil réservé aux délégués d'autres cantons. Il expose en quelques mots la situation des écoles du Jura et boit à la prospérité des sociétés pédagogiques romandes, à celle de Genève en particulier.

M. *Dériaz* adresse quelques paroles fort aimables à ses collègues de Genève. Il félicite les institutrices genevoises de faire partie de la Société pédagogique, ce qui n'a pas lieu dans le canton de Neuchâtel. Parlant du subventionnement des écoles par la Confédération, il estime que les instituteurs doivent travailler à faire discuter la question par les Chambres fédérales, mais arrêter là leur rôle.

M. *Charles Raymond* chante *Des Alpes au Jura*, avec la puissance de voix et l'admirable talent que chacun lui connaît.

Après une excellente exécution de deux chœurs patriotiques par le groupe choral, dirigé par M. Golay, on se rend dans la campagne voisine où M. P. Bratschy prend un groupe photographique des mieux réussis. Mais les premiers accents d'un orchestre « di prima scelta » se font entendre. Un bal animé s'organise et on se livre au plaisir de la danse jusqu'à l'heure inexorable où il faut descendre à la station du chemin de fer.

Le retour s'effectue à 8 heures, laissant dans l'esprit de chacun la meilleure impression et la conviction que de telles manifestations exercent la plus heureuse influence au point de vue de l'union du corps enseignant romand.

*Com. par L. GROSGURIN.*

VAUD. — † **Benjamin Jan et Jules Neyroud.** De Payerne on annonce le décès de M. Benjamin Jan, ancien juge de paix. Il était né en 1833, et avait été, en 1854, nommé régent à Payerne, puis maître de chant au collège. Lorsqu'en 1885, après 31 ans de service, il obtint une retraite bien méritée, il fut appelé aux fonctions de juge de paix, tâche difficile qu'il remplit jusqu'à ces derniers temps.

Le 7 septembre a été inhumé à Givrins Jules Neyroud, qui pendant plus de vingt ans avait été instituteur dans cette localité. C'était un homme bon, loyal et consciencieux. Urbain Olivier, qui ne ménageait guère les instituteurs, s'en était fait un ami. Sur la tombe M. Dubois, pasteur, a retracé la carrière du défunt. M. Paul Roux, instituteur à Grens, a exprimé les regrets du corps

enseignant. M. Grivaz, adjoint, représentait le département de l'instruction publique. Jules Neyroud était né en 1856.

† **Ida Roulet-Perrin.** Cette institutrice dévouée a été inhumée le 26 septembre à La Rippe. Elle s'en est allée brusquement, à trente ans, après un an de mariage, laissant un bébé de trois semaines. M<sup>me</sup> Roulet était une maîtresse dévouée, qui fréquentait régulièrement les conférences. La Société pédagogique perd en elle un sociétaire enthousiaste qui savait faire preuve de solidarité et de décision.

**Pomy.** Le personnel enseignant de la commune de Pomy vient d'être renouvelé en entier. M. David Vernez, instituteur et membre du conseil de paroisse, après 37 ans d'excellents services dans la localité, se retire. Mlle Lina Varidel renonce à ses fonctions, aussi pour cause de santé. La reconnaissance des élèves et des parents accompagnent, dans leur retraite, ces fidèles serviteurs de leur pays.

**FRIBOURG. — Enseignement professionnel.** M. Léon Genoud a donné devant la Société industrielle et commerciale de Lausanne une conférence sur l'enseignement professionnel et en particulier sur ce qui se fait à Fribourg.

L'École professionnelle de Fribourg compte déjà plus de 60 élèves, et les résultats obtenus sont très encourageants.

Il en est de même à l'École des arts et métiers, qui, avec un budget de moins de 34,000 francs, forme des tailleurs de pierre, des menuisiers et ébénistes, des serruriers et maréchaux, des électriciens, des vanniers, etc. Au bout de leur cycle d'études, ces jeunes gens sont très recherchés par les patrons et arrivent à gagner jusqu'à 10 fr. par jour. Dès leur 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> semestre, suivant les métiers et les aptitudes, l'École les rémunère de leur travail par un petit pécule de 50 à 70 centimes par jour. Les travaux des élèves trouvent un écoulement facile dont le produit sert à parfaire le budget de l'École.

L'apprentissage du métier par l'école, telle est la solution de l'avenir, dit M. Genoud.

**JURA BERNOIS. — Livre de lecture pour la première année scolaire.** Cet ouvrage vient de paraître à la librairie de l'Etat, à Berne. Il coûte 80 centimes.

**Porrentruy. Cours agricoles d'hiver.** L'ouverture des cours agricoles d'hiver au Château de Porrentruy aura lieu en novembre prochain. Ils sont placés sous la surveillance et le contrôle du Conseil exécutif et de la Direction cantonale de l'agriculture, du Conseil administratif de l'orphelinat et de la commission spéciale de ces cours. L'enseignement est gratuit, de même que le logement, l'éclairage et le chauffage. Le prix de pension est de 1 fr. 20 par jour.

Les cours sont donnés par le directeur de l'établissement et par des maîtres externes. La durée du cours est de quatre mois ou quatre mois et demi au plus. Les études seront divisées en deux cours. Dans le premier, on enseignera principalement les sciences naturelles et mathématiques, dans le second, les branches agricoles spéciales.

Autant que cela sera possible, on complétera l'enseignement par l'examen d'exploitations modèles, par des excursions, des expériences et au moyen de collections, dessins, modèles, etc. Il sera fondé, avec l'appui de l'Etat de Berne et de la Confédération, un laboratoire, une bibliothèque et un matériel d'enseignement appropriés au cours. Enfin, il sera établi, comme annexe de l'école, une pépinière d'arbres fruitiers et un champ d'expériences.

**District de Moutier.** La commune de Grandval n'a pas réélu son instituteur, M. Vuille; de tous les renseignements recueillis, aucun n'est suffisant pour motiver un renvoi; il y a là-dedans une question indépendante de l'école; il s'est formé une coterie de jaloux qui a réuni une majorité en assemblée; la méchan-

ceté s'est donné libre carrière, puisque le conseil communal et la commission d'école ont fait leur possible pour éviter ce renvoi. Une seconde mise au concours est décidée; les collègues sont invités à faire honneur à leur engagement.  
R-y.

**SUISSE ROMANDE. — Agenda des écoles.** Institutrices et instituteurs romands, souscrivez à l'*Agenda des écoles*. Tâchez de le placer parmi vos collègues et vos élèves. Vous aurez fait œuvre de bienfaisance et de solidarité.

**BERNE. — Résultats des examens de recrues en 1896.** M. Ph. Reinhard, expert pédagogique, vient de publier une nouvelle livraison de ses études sur les examens de recrues dans le canton de Berne. Il en résulte que depuis 1882 à 1896, il y a dans tout le canton une amélioration de 2,66 points sur l'ensemble des résultats. Si l'on compare deux périodes de cinq ans, celle de 1882/86 à celle de 1892/96, on constate que le progrès est plus rapide dans les écoles françaises que dans les écoles allemandes. Cette remarque s'explique par le fait que les résultats des écoles françaises étant faibles en général, il est plus facile de les améliorer. Cette amélioration est de 1,59 point à Bienne, de 2,26 à Moutier, de 2,29 à Laufon, de 2,38 à Courtelary, de 2,43 à Porrentruy, de 2,54 à Delémont, de 2,73 à Neuveville et de 2,83 aux Franches-Montagnes. Neuveville, Moutier et Porrentruy offrent en 1896 des résultats un peu inférieurs à ceux de 1895.

**Réunion du Synode scolaire.** Elle a eu lieu à Berne, le 8 octobre, dans la salle du Grand Conseil sous la présidence du Dr Murset.

Le plan d'études des écoles allemandes a été adopté sans modifications bien importantes. Les discussions les plus animées ont eu lieu à propos de l'enseignement religieux. Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure l'histoire profane, les expériences de la vie journalière, les œuvres de la charité peuvent servir à illustrer les faits bibliques. Une proposition de M. Cueni, délégué de Laufon, tendant à déclarer que les sujets d'histoire biblique du plan d'études français devraient être rendus obligatoires pour les écoles catholiques de langue allemande a été repoussée. MM. Wyss, recteur à Bienne, et Martig, directeur d'école normale, étaient opposés à la proposition Cueni, que nous avons par contre appuyée. M. Tanner, délégué de Bienne, a demandé que cinq ou six chants fussent déclarés obligatoires et appris par cœur dans toutes les écoles.

La motion König tendant à augmenter les compétences du synode scolaire est liquidée dans ce sens que le synode renonce pour le moment à poursuivre la question.

La révision des statuts de la caisse des instituteurs est renvoyée à plus tard, diverses données mathématiques n'ayant pu encore être calculées.

M. Schneider, présente un nouvel article devant régler plus justement le traitement supplémentaire de l'instituteur qui dirige une école sectionnée. Il en résulte que le maître recevrait un supplément de traitement dès qu'il donnerait plus de 800 heures annuelles dans le cours élémentaire et plus de 900 dans le cours moyen ou supérieur. De cette façon, les instituteurs jurassiens seraient au bénéfice de cette disposition même en donnant le minimum d'heures prévues pour la scolarité de huit ans.

La commission de la Société d'utilité publique demande au synode d'étudier la question de la création de caisses d'épargne scolaires. Cette demande n'est pas prise en considération.

Par contre, le comité est chargé d'établir un programme pour un syllabaire allemand ne renfermant que les caractères écrits.

**Anniversaire de la naissance de Jérémias Gotthelf.** La fête anniversaire de la naissance de Jérémias Gotthelf, qui a eu lieu le 3 octobre à Lützelflüh, a fort bien réussi. L'affluence était énorme. A l'église, les pasteurs Amman, de Lotzwyl, et Ruetschi, de Sumiswald, ont décrit en termes éloquentes la vie et l'œuvre du

poète. M. Berger, conseiller national, a prononcé un discours devant le monument, où plusieurs couronnes ont été déposées. Son discours a été suivi de l'hymne national, chanté par toute l'assistance. A l'hôtel du Bœuf, des discours ont été encore prononcés par les pasteurs Müller, de Langnau, et Rytz, de Bleienbach. On sait que la traduction française des œuvres de l'écrivain bernois ont été publiées en quatre beaux volumes par l'éditeur Zahn à La Chaux-de-Fonds.

**ZURICH. — Discipline scolaire.** Il y a quelque temps un instituteur zurichois voulut appliquer un soufflet à un de ses élèves. Celui-ci, par un mouvement instinctif de préservation, leva sa plume dans laquelle le maître vint enfoncer un de ses doigts. Un empoisonnement du sang s'étant déclaré, il a fallu amputer le doigt blessé.

**BALE-CAMPAGNE. — Répression des absences.** La loi scolaire de ce canton date de 1835. Elle ne répond plus aux circonstances actuelles, mais diverses tentatives de revision ont échoué devant le peuple.

On a essayé des revisions partielles et une loi sur l'inspection des classes, une autre sur l'école complémentaire ont subi avec succès l'épreuve de la votation populaire. Le 29 août, les électeurs de Bâle-Campagne ont, dans une troisième étape, adopté une loi sur la répression des absences.

**SCHAFFHOUSE. — Méthode de travail manuel pour le cours inférieur.** La Société suisse d'utilité publique ayant ouvert un concours pour la rédaction d'une méthode, de travail manuel destiné au cours inférieur, le jury (MM. Bendel à Schaffhouse, président; Hunziker à Zurich, secrétaire) vient de publier le résultat de ses délibérations. Le premier prix de 1000 fr. n'a pas été adjugé. M<sup>lle</sup> Emilie Benz à Zurich a un second prix de 500 fr.; M<sup>lle</sup> Maria Bachmann à Winikon (Lucerne) un prix de 450 fr.; M. Ed. Oertli à Zurich un prix de 350 fr. et M. Albert Fisler à Zurich un prix de 250 fr. Un travail ayant pour devise *Pour les petits* paraît être un travail excellent. Il a été éliminé du concours parce qu'il avait été envoyé trop tard!!

**ZOUG. — Projet de loi scolaire.** Le corps enseignant zougais a émis ses vœux dans un mémoire imprimé qu'il a adressé à la commission du Conseil cantonal. Les instituteurs demandent en particulier que l'âge d'entrée à l'école soit fixé à 7 ans révolus. Une exception serait prévue pour les enfants qui auraient atteint cet âge avant le 1<sup>er</sup> août, pourvu qu'ils fussent suffisamment développés au point de vue physique et intellectuel. Un autre desiderata consiste à prolonger la scolarité d'une année et à rendre ainsi l'école primaire obligatoire pendant sept ans.

**GRISONS. — L'instruction au rabais.** Il y a quelque temps, une commune grisonne avait à nommer un instituteur. Deux candidats se présentèrent. L'un d'eux, pour emporter la place, offrit de se contenter d'un traitement réduit. L'autre, dépité, fit des offres encore plus basses. Les « précôts » de l'endroit se frottaient les mains : bonne affaire pour la caisse communale ! Mais le gouvernement ne l'a pas entendu de cette façon. Il vient d'interdire à la commune en question de diminuer le traitement de son régent. Le nouvel instituteur touchera ce que touchait l'ancien.

**SCHWÝTZ. — Gymnastique.** La Société suisse des maîtres de gymnastique s'est réunie les 2 et 3 octobre à Brunnen. Après avoir liquidé différentes questions administratives, elle a adopté les conclusions des rapports de MM. Keller de Winterthour et Wæffler d'Aarau concernant la revision du *Manuel d'exercices gymnastiques*. Les vœux suivants ont été pris en considération. Le *Manuel de gymnastique* sera rédigé d'après un plan méthodique. Les exercices d'ordre seront réduits à ceux du *Règlement d'exercice*. Un cours préparatoire y sera introduit pour les élèves des trois premières années scolaires. Pour arriver à

appliquer sérieusement le *Mannel d'exercices*, il faudrait examiner en gymnastique tous les jeunes gens qui passent au recrutement, établir une convention entre la Confédération et les cantons pour la délivrance du brevet de gymnastique aux instituteurs, créer une école fédérale de gymnastique. Le gouvernement schwytois était représenté par le Dr Bircher d'Einsiedeln. Une course au Grütli termina la réunion, à laquelle ont pris part 164 sociétaires.

**SUISSE. — Réunion des délégués du Schweiz. Lehrerverein.** L'assemblée des délégués a eu lieu à Frauenfeld les 9 et 10 octobre sous la présidence de M. Weingart. Genève avait envoyé deux représentants, MM. Gavard et Favre, qui ont pris la parole au banquet. L'assemblée a adopté par 45 voix contre 21 les propositions du Comité central dont le rapporteur était M. Fritschi, rédacteur de la *Schweiz. Lehrerzeitung*.

1° Les instituteurs de la Suisse allemande tiennent ferme au postulat qui réclame de la Confédération des subsides pour l'école populaire. 2° Avant de faire de nouvelles démarches, ils décident d'attendre les résultats de la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. 3° Si ces délibérations n'avaient aucun résultat pratique, les sociétaires seraient consultés directement sur l'opportunité de l'initiative. 4° Avant de procéder à la votation directe, l'initiative serait discutée devant une assemblée de délégués d'associations politiques et professionnelles.

La minorité, par l'organe de M. Balsiger, voulait lancer la demande d'initiative immédiatement après la votation sur le rachat des chemins de fer.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Au pays du Christ**, par Paul Laufer, illustré de 112 compositions sur bois. F. Zahn, libraire-éditeur, Chaux-de-Fonds.

Ce grand et bel ouvrage se publie en 10 livraisons à 1 fr. 35 chacune, et l'éditeur nous a fait tenir les deux premières consacrées à l'Égypte: Alexandrie, Le Caire, le Nil. L'auteur, M. Laufer, pasteur à Morges, a fait un séjour de six à sept mois en Palestine en compagnie du prof. genevois, M. Lucien Gautier. C'est dire qu'il a pu ajouter à ses observations personnelles les leçons du maître. Celui qui a lu les pages si vivantes et si pittoresques que M. Félix Bovet a consacrées à l'Égypte dans son *Voyage en Terre-Sainte*, peut lire avec profit la narration sobre, claire de M. Laufer qui observe et voit tout, auquel la mémoire historique ne fait jamais défaut. Ce qu'il faut aussi louer chez l'écrivain, c'est qu'il ne s'attache pas exclusivement à ses souvenirs bibliques ou historiques, à l'architecture des mosquées et des monuments. Il consacre des pages intéressantes à l'industrie primitive des Arabes, à la lenteur des transactions commerciales, à la culture du sol inondé par le Nil, à l'immobilité relative du monde oriental.

On ne peut dire que des éloges de l'illustration qui représente des vues d'ensemble, des monuments célèbres, des scènes et des tableaux pittoresques. Un grand panorama de Jérusalem dessiné par Anker ouvre la première livraison. Nous recommandons ce bel et bon livre à l'attention de nos abonnés. H.G.

**Guide Chaffard.** Horaire des chemins de fer suisses, postes et bateaux à vapeur, avec une carte routière suisse. Bienne, Société typographique et dans toutes les gares, les kiosques et les librairies. Prix: 40 cts.

Le *Guide Chaffard* est toujours le premier des guides. C'est grâce à son tirage énorme qu'il ne se vend que 40 centimes. Pour l'exactitude des renseignements, on peut sans crainte se confier à cet excellent horaire qui maintient toujours sa bonne réputation. Le format en est commode et pratique; l'impression, claire et soignée.

—Gqt.—

# PARTIE PRATIQUE

## I. LANGUE FRANÇAISE

### Lecture et exercices de langue

#### L'ourse et le petit ours (*Trésor de l'écolier, p. 2*)

1. Lecture du maître.
2. Reproduction du contenu du morceau à l'aide de questions.
3. Lecture des élèves.
4. *Vocabulaire*: Expliquer les mots ci-dessous et les faire employer dans des phrases.
  - a) la patience; — la promptitude; — la résignation; — l'humilité; — l'orgueil; — la tolérance;
  - b) difforme; — forme; — conforme; — formalité; — information;
  - c) hideux; — laid; — le lait;
  - d) la commère; — un bavard; — le bavardage; — la médisance; — la calomnie.
5. Le maître écrira au tableau noir des phrases comme les suivantes; les élèves les copieront en remplaçant les points par les mots convenables.

Ex. La . . . . . est la mère des vertus. — J.-C. nous prêche l' . . . . . par sa naissance. — Le crapaud est . . . . . — Les enfants aiment le . . . . ., etc.
6. Après une bonne lecture des élèves, le maître leur fera trouver le plan ci-dessous, devant servir au compte rendu oral et écrit.

#### Plan

1. Un petit ours naît difforme et hideux. — 2. Honte de sa mère d'avoir un tel fils. — 3. Elle demande avis à sa voisine. — 4. Bons conseils que lui donne la corneille. — 5. Excellents résultats; remerciements.

#### Imitation (composition)

Après un entretien avec ses élèves, le maître fera faire un exercice d'imitation dans le genre de ce qui suit.

Henri, le fils de Marguerite, était un mauvais garnement. Il criait, pleurait, volait, avait tous les défauts. Sa mère, désespérée d'avoir un tel fils, va trouver sa voisine, une honnête et bonne femme capable de lui donner de sages conseils. « Que ferai-je, lui dit-elle, de ce petit démon? J'ai envie de le faire placer dans une maison de correction. — Gardez-vous-en bien, répondit la voisine. Allez et usez de douceur en même temps que de fermeté et de patience envers votre fils; veillez à ce qu'il ne fréquente que de bonnes compagnies; témoignez-lui de l'affection, habituez-le peu à peu au travail, et vous verrez qu'il changera bientôt. »

Marguerite fit ce qu'on lui avait conseillé. Au bout de quelques mois, son fils était moins méchant. Tout heureuse, elle alla remercier sa voisine du service qu'elle lui avait rendu.

M. NUSSBAUMER, inst.

#### Sujets de composition

##### 1° Le porc

Pourquoi le paysan élève le porc? Quadrupède domestique nous fournit chair excellente: lard, jambon, boudin, saindoux. Ses soies: brosses, ligneul du cordonnier. Nourriture du porc: lait, pommes de terre, son, légumes, restes de la cuisine, etc. Guère d'animal aussi facile à nourrir. Type de saleté que cet animal; va fouiller partout, se vautre dans le fumier, le purin et avale toutes sortes d'immondices. On sèche sa viande. C'est la seule que mangent les culti-

vateurs. Beaucoup de familles en vendent et se font ainsi une importante ressource. Elevage du porc facile et rémunérateur. Femelle a des nichées de plusieurs goretts. Différentes races de porcs.

### 2<sup>o</sup> Détails sur les récoltes de cette année

Un ami ou un parent éloigné vous demande des renseignements sur les récoltes de cette année. Vous venez le satisfaire volontiers. Est-ce que les paysans sont généralement contents ou est-ce le contraire ? Foins ont été abondants ou pas, bons ou mauvais ? A-t-on fait facilement pour les récolter. La pluie a-t-elle gêné ? et la récolte en a-t-elle pâti ? Les blés, les orges, les avoines avaient quelle apparence ? La moisson a donc été . . . . Le grain rend-il beaucoup ? Mange-t-on de bon pain ? Est-il cher ? Combien se paie le double décalitre de chaque céréale au marché de . . . . ?

Un mot aussi des regains. Le bétail se vend-il bien ? Détails là-dessus. Pommes de terre, légumes, fruits en abondance ou bien . . . ? Quelques mots, pour terminer, sur la condition indépendante du cultivateur, heureux de jouir en paix des dons de la divine Providence.

Salutations cordiales.

### Autres sujets sans canevas

1. La fleur.
2. Une maison de paysan.
3. Montrer, par une narration que vous trouverez, les dangers de la paresse.
4. Les fontaines du village.

H. MONNIN.

## Cours élémentaire de littérature française

II<sup>me</sup> partie — Renaissance.

### II.

#### Conteurs: Rabelais, Marguerite de Navarre, Bonaventure des Périers

Le roman d'aventures prit au XVI<sup>me</sup> siècle une forme piquante et vive, et enferma, dans son cadre léger, des idées philosophiques d'une grande hardiesse.

Le grand conteur du siècle est Rabelais (1483—1553). Il a la réputation d'un buveur et on parle de la grossièreté des ses œuvres plus que de leur profondeur. Ce fut cependant un savant, un grand philosophe et peut-être un sage. La «dive bouteille» qu'il chante dans son œuvre est, disent certains interprètes, la science dont, plus que personne, il fut altéré. Pour émettre les idées philosophiques qu'a soutenues Rabelais, il fallait sans doute les noyer dans beaucoup de bouffonneries. Né à Chinon, fils d'un apothicaire ou d'un cabaretier, Rabelais entra dans les ordres, puis quitta le couvent et se fit recevoir docteur à la faculté de Montpellier; il alla à Rome avec le cardinal du Bellay, fut durant dix mois curé de Meudon, étudia tout ce qu'on pouvait apprendre en son temps, eut l'habileté de conserver la protection des grands et mourut très chrétiennement à Paris. Les quatre premiers livres de son roman contiennent les aventures du géant *Gargantua* et de son fils *Pantagruel* et le voyage de Panurge à la recherche de l'oracle de la dive bouteille. Le cinquième livre contient de violentes attaques contre Rome (Isle sonnante) et les gens de justice (Chatz fourrés).

Sainte-Beuve a caractérisé en ces termes l'ouvrage de Rabelais: « Une œuvre inouïe, mêlée de science, d'obscurité, de comique, d'éloquence et de haute fantaisie, qui rappelle tout sans être comparable à rien, qui vous saisit et vous déconcerte, vous enivre et vous dégoûte, et dont on peut, après s'y être beaucoup plu et avoir beaucoup admiré, se demander sérieusement si on l'a comprise. »

La doctrine philosophique que professe Rabelais est le *scepticisme*; il est un des adeptes les plus fervents de l'éternel *peut-être*. Au cours de son ouvrage, il proposa d'importantes réformes, notamment en matière d'éducation. Montaigne,

J.-J. Rousseau et Locke ont développé plus d'une idée émise déjà par Rabelais. Ces idées tendent à donner à la jeunesse beaucoup de force et de bon sens, avec une grande érudition. La plus belle invention de Rabelais est peut-être la célèbre *abbaye de Thélème*, cité idéale où les privilégiés, non de la naissance, mais de l'esprit, font « ce qu'ils veulent ». — C'est une conception très haute que celle de cette aristocratie intellectuelle, pouvant étudier librement ce qui lui plaît, affranchie du souci de gagner son pain quotidien. Rabelais admet que la foule doit travailler pour ceux qui pensent. Renan, en notre siècle, a presque eu le même idéal politique.

Marguerite de Navarre, (1552—1615), sœur de François I<sup>er</sup>, la « Marguerite des Marguerites, la 4<sup>me</sup> grâce et la 10<sup>me</sup> muse », comme on l'appela de son temps, écrivit des nouvelles dans le genre de l'Italien Boccace. *L'Heptaméron* (c'est le nom de l'ouvrage de la reine de Navarre) contient soixante-douze nouvelles, reliées par de curieux entretiens. L'amour est le sujet de ces récits; tous les personnages sont des gentilshommes et de nobles dames. Il y a de l'intrigue, de l'action et beaucoup d'élégance dans ces nouvelles, mais une liberté d'expression qui semble étrange sous la plume d'une femme distinguée. Ces nouvelles sont contées, tandis que le débordement du gâve de Pau a forcé une joyeuse société à chercher un refuge et à y demeurer *sept jours*; de là le titre de l'ouvrage.

Bonaventure Despériers (1495—1544) a écrit des contes légers sous le titre de *Nouvelles récréations et joyeux devis*. Ces contes, très fins et très libres, sont écrits dans la meilleure langue populaire du XVI<sup>me</sup> siècle. Sous le titre de « *Cymbalum mundi* », Despériers écrivit quatre dialogues à la manière de Lucien, attaquant toute espèce de religion. Le scandale produit par cet ouvrage fut tel que le malheureux Despériers, pour échapper à la persécution, se perça de son épée.

HENRIETTE DUPORTAL.

---

## II. HISTOIRE NATURELLE

---

### Les champignons

Voici quelques champignons que j'ai cueillis dans la forêt. Ils vont faire le sujet de notre leçon. En voici qui ont la tête surmontée d'une espèce de chapeau; en voilà d'autres dont la tige et la tête se confondent. L'aspect de ces champignons est irrégulier; ils sont composés de petites touffes coralloïdes ressemblant de loin à cette mousse grise qui s'attache aux arbres et qu'on appelle lichen.

Parmi les champignons à chapeau en voici qui ont des lamelles; en voilà d'autres dont le chapeau semble massif, mais qui est perforé en dessous d'une infinité de petits trous. Ces trous sont en réalité l'assemblage d'une multitude de petits tubes accolés les uns aux autres, comme vous pouvez le voir à l'endroit où j'enlève un coin dans le chapeau.

Voici des champignons dont les chapeaux n'ont ni lamelles ni tubes, mais qui sont hérissés de pointes irrégulières, les unes plus longues, les autres plus courtes. — Les observations que nous venons de faire nous permettent d'établir deux grandes divisions dans cette espèce de plantes encore si peu connues: les champignons à chapeaux et les champignons anormaux.

Les champignons à chapeaux se divisent à leur tour en

1<sup>o</sup> Champignons portant des lamelles en dessous: *agarics*

2<sup>o</sup> Champignons garnis de tubes en dessous: *polypores*

3<sup>o</sup> Champignons hérissés de pointes en dessous: *hydnes*.

En rentrant de mon excursion hier au soir, j'ai coupé les tiges de ces agarics tout près du chapeau, et j'ai posé ceux-ci, lamelles en dessous, sur une feuille de papier blanc. Nous allons maintenant examiner ce qui en est résulté. Vous remarquez non sans étonnement que les lamelles de chaque chapeau semblent être exactement reproduites sur le papier. Ici c'est un dessin tracé par une poussière blanche impalpable, là par une poussière rase, à une autre place par une poussière brune couleur de rouille, ou encore par une poussière variant du brun noirâtre au brun foncé pourpre. En général, nous pouvons constater que cette poussière a la même couleur que les lamelles et que c'est elle qui les colore différemment. Cette poussière se nomme spores; c'est la graine des champignons. Ces spores sont fixées sur les parois des lamelles et tombent à la maturité; le vent les disperse, et nous les dispersons nous-mêmes lorsqu'en traversant une forêt, un pâturage, nous brisons les champignons avec notre pied ou avec notre canne.

Cette graine, trouvant un terrain favorable, s'étend en filaments souvent très longs, enchevêtrés ou feutrés, de façon à former des masses souvent considérables. On appelle mycélium l'ensemble des filaments formés par ces spores. Le mycelium représente la tige, les racines et les feuilles; le champignon est la fleur.

Aucun végétal ne croît avec une rapidité comparable à celle que développent certaines espèces. On en connaît dont la production semble instantanée, tant elle est rapide; les uns poussent en quelques heures, d'autres en quelques minutes; aux uns il faut une nuit entière, à ceux-ci des mois, à ceux-là des années. Le bolet amadouvier peut vivre plus de 15 ans. En général, on peut assigner à la majorité de ces singuliers végétaux une durée moyenne de huit à dix jours, pendant lesquels leur forme, leur couleur et leurs propriétés varient de la manière souvent la plus inattendue.

Les champignons forment la famille la plus nombreuse du règne végétal et présentent en même temps l'organisation la plus simple. Avec les lichens et les algues, ils forment le premier degré de la vie végétative.

Leur couleur est très variée, même riche; mais ce qui les distingue de tous les végétaux d'une organisation supérieure, c'est l'absence de chlorophylle, matière qui produit la couleur verte. Les champignons peuvent se nourrir de matières minérales contenues dans l'air. Ils doivent prendre leur nourriture toute faite en l'empruntant aux matières organiques provenant du corps des êtres vivants. Ce sont des parasites appartenant à la grande division des cryptogames.

F. BUCHE.

(A suivre.)

---

### III. MATHÉMATIQUES

---

Nous donnons ci-dessous la solution de M. Jaccard, à Tavannes, concernant l'affleurement de la planchette en bois du problème n° 7.

Prenons, pour simplifier les calculs, le millimètre pour unité.

La densité du bois étant 0,65, la planchette s'enfonce dans l'eau par son propre poids des  $\frac{65}{100}$  de son épaisseur, c'est à dire de  $\frac{43}{3}$  de mm. Le poids de la pièce de 5 fr. la fait encore descendre de 1 mm. ou  $\frac{5}{3}$  de mm. L'épaisseur totale étant 4 mm ou  $\frac{20}{3}$ , il reste encore  $\frac{2}{3}$  de mm. Or, comme 5 fr. font des-

cendre de  $\frac{5}{3}$ , 2 fr. feront descendre des  $\frac{2}{3}$  qui restent encore, et nous aurons affleurement complet.

Représentons maintenant le côté de la planchette par  $x$ ; sa surface sera  $\frac{x\pi\sqrt{3}}{4}$ . Si l'on se souvient de plus que la pièce de 5 fr., c'est-à-dire 25 gr. fait descendre la planchette de 1 mm., on pourra poser l'équation du poids de l'eau déplacée par

$$\frac{x^2\sqrt{3}}{4} = 25000 \quad \text{d'où}$$

$$x^2\sqrt{3} = 100000$$

$$x^2 = \frac{100000}{\sqrt{3}} \quad \text{et}$$

$$x = \sqrt{\frac{100000}{\sqrt{3}}} \quad \text{d'où enfin}$$

$$x = 240,28 \text{ mm.}$$

Ont envoyé ces solutions : M. Jaccard, à Tavannes; M. Marrel, à Rolle et M. Babel, à Bardonnex.

#### Pour les sociétaires amateurs

**Problème n° 8.** — Lors même qu'un tiers de mes élèves quitteraient ma classe, j'en aurais encore un de plus que toi, disait un instituteur à l'un de ses collègues. Oui, répondit celui-ci, mais si au contraire quatre de mes élèves quittaient ma classe pour entrer dans la tienne, la racine carrée du nombre d'élèves que tu aurais alors, augmentée de trois, égalerait deux fois la racine carrée du nombre de ceux qui me resteraient. — Combien chacun d'eux en avait-il ?

HRI PRÊTRE.

## IV. HYGIÈNE SCOLAIRE

Le règlement suivant, sur l'hygiène dans les écoles, a été adopté l'année dernière, dans le canton de Genève, par une commission consultative nommée par le Département de l'instruction publique. Les données qu'il renferme intéresseront certainement ceux des lecteurs de notre revue qui ne le connaissent pas encore; nous pensons donc leur être agréable en le reproduisant dans nos colonnes.

Article premier. — Le terrain destiné à recevoir une école doit être aussi central que possible, bien aéré, d'un accès facile et sûr, à l'écart de toute cause de bruit et loin de tout établissement malsain ou dangereux. Il devra être à 100 mètres au moins d'un cimetière.

Le sol sera assaini par le drainage.

Art. 2. — La disposition des bâtiments sera déterminée par l'exposition, la configuration et les dimensions du terrain, les ouvertures libres sur le ciel et surtout la distance des constructions voisines.

Art. 3. — Dans les communes où le même bâtiment doit contenir l'école et la mairie, les deux services seront complètement séparés.

Aucun service étranger à l'école ne pourra être installé dans les bâtiments scolaires sans l'autorisation du Département de l'instruction publique.

Art. 4. — Dans tout groupe scolaire, les diverses écoles auront des entrées distinctes et si possible contiguës. On évitera aussi de placer le préau de l'école enfantine dans le voisinage immédiat des classes primaires.

Art. 5. — L'effectif d'un groupe scolaire ne devra pas dépasser 500 élèves.

Art. 6. — L'appartement du concierge devra être disposé de façon que sa loge donne sur l'entrée principale.

Art. 7. — Chaque bâtiment d'école sera pourvu d'un préau pour les récréations et d'une salle de gymnastique.

Art. 8. — La superficie du préau pour les récréations sera calculée à raison de 4 mètres environ par élève. Une partie sera couverte pour servir d'abri en cas de mauvais temps.

Le sol sera sablé ou recouvert de fin gravier. Le pavage ou le ciment ne pourront être employés que pour les passages et les trottoirs.

Le nivellement du sol sera établi de façon à assurer l'écoulement des eaux.

Art. 9. — Les classes à rez-de-chaussée doivent avoir leur plancher à 0m60 au moins en contre-haut du sol extérieur. On ne pourra installer des classes dans des locaux qui seraient à rez-de-chaussée d'un côté et en sous-sol de l'autre, à moins que ces locaux n'aient deux faces complètement dégagées et les autres isolées du terre-plein par des locaux secondaires.

Art. 10. — Si le plancher n'est pas établi sur caves, il sera placé sur une plate-forme ou une couche de matériaux imperméables.

Art. 11. — Chaque classe aura une entrée indépendante. Les portes ne devront pas ouvrir directement sur la rue ni sur les cours. Lorsque les classes seront desservies par des couloirs, ces couloirs devront avoir une largeur d'au moins 1m50 et recevoir directement l'air et la lumière.

Art. 12. — Les rampes d'escaliers donnant accès à des classes doivent avoir une largeur minimum de 1m50. Les marches auront une largeur de 0,28 à 0,30, correspondant à une hauteur de 0,15 à 0,16. Dans aucun cas, les escaliers ne seront à marches suspendues.

Art. 13. — La classe sera de forme rectangulaire. Sa superficie sera calculée à raison de 1m20 par élève.

Art. 14. — Les faces éclairées des bâtiments scolaires seront assez distantes des bâtiments voisins pour que, dans les classes de l'étage inférieur, les élèves les plus éloignés des fenêtres reçoivent le jour direct du ciel et que leur œil, placé au niveau de la table, puisse encore percevoir une étendue verticale du ciel d'au moins 0m30 mesurée sur la fenêtre.

Art. 15. — L'éclairage sera unilatéral et venant de la gauche des élèves, ou bilatéral avec prédominance du jour venant de gauche. En cas de besoin l'éclairage pourra être complété par des demi-fenêtres placées derrière les élèves et le plus près possible du plafond.

Art. 16. — Les fenêtres seront rectangulaires, aussi larges que possible, et séparées par des meneaux étroits. L'appui de la fenêtre sera taillé en glacis à 80 centimètres en contre-haut du sol intérieur. Les embrasures seront évasées de façon que le jour pénètre dans les angles de la classe. Le dessous du linteau des fenêtres sera aussi près que possible du plafond. La surface vitrée sera égale au tiers ou au moins au quart de la surface de la classe. (A suivre.)

# CARTES VÉLOCIPÉDIQUES MULLHAUPT

Carte routière de la **Suisse**  $\frac{1}{445000}$ , prix 2 fr.

Carte routière de la **Suisse occidentale** et de la **Savoie**  $\frac{1}{800000}$ , prix 2 fr.

Carte routière de l'**Europe centrale**, prix 2 fr.

Carte routière du **Canton de Vaud**  $\frac{1}{200000}$ , prix fr. 1,50.

Petite carte de la **Suisse**  $\frac{1}{850000}$ , fr. 0,60.

Nouvelle Carte scolaire du Canton de **Vaud**  $\frac{1}{200000}$ , fr. 1,50.

En vente chez les libraires et l'éditeur

**Mullhaupt** à Berne.

## Pensionnat Stefano Franseini Lugano

(Subventionné par le gouvernement)

Pour jeunes gens des écoles supérieures de l'Etat (gymnase, école de commerce). Classes élémentaires à l'internat. Cours préparatoire rapide pour les élèves de langue étrangère.

Situation saine et isolée; jardin et place de jeux très vastes. Vie de famille. Programme et règlements approuvés par le Département de l'Instruction publique. Références de premier ordre. Prospectus à disposition.

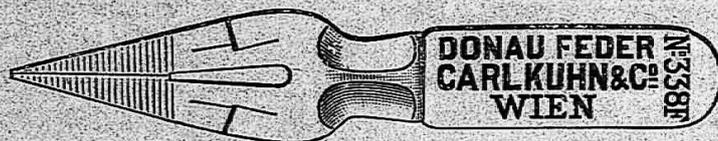
36

Prof. **LUIGI GRASSI**, directeur.

## CHARLES KUHN & C<sup>IE</sup>, STUTTGART

37, MARIENSTRASSE, 37  
recommandent leur excellente

(Stg. à 2490)  
24



plume de bureau n° 338 avec pointes EF et F, nommée Plume du Danube.

En vente dans toutes les meilleures papeteries.

ANÉMIE

# PILULES D'BLAUD

CHLOROSE

CONTRE

## LES PÂLES COULEURS (MALADIE DES JEUNES FILLES)

Elles sont employées avec le plus grand succès depuis plus de 50 ans par la plupart des médecins français et étrangers.

Les **VERITABLES PILULES BLAUD** se vendent seulement en flacons de 100 et 200 pilules et ne se détaillent jamais.

Chaque pilule porte gravé le nom de l'inventeur comme ci contre :

**A. SCIORELLI**, 2, Place des Vosges, Paris.

**BLAUD**

# INSTITUT TECHNIQUE-COMMERCIAL LANDRIANI

dirigé par les Propriétaires Prof. G. ORCESI et G. GRASSI  
(Lugano) TESSIN (Lugano)

Dans une très jolie position à quelques minutes de la ville. — 56<sup>me</sup> année d'exercice. — Système de famille avec un nombre limité d'élèves. — Placement des élèves qui ont bien terminé leurs études dans des maisons de commerce nationales et étrangères. On reçoit des élèves aussi pendant l'année scolaire. — Les cours réguliers commencent le 15 octobre. 52

Pour programmes et renseignements s'adresser à la direction.

## Lehrgang

für den Unterricht in Bundschrift,

30 Blätter.

47

4. vermehrte Auflage mit Anleitung, speziell für den Schulgebrauch eingerichtet. In Mittel-, Gewerbe und Handelsschulen des In- und Auslandes mit Erfolg im Gebrauch. Methode neu und einfach. Von Fachmännern als das beste derartige Hilfsmittel für Schulen bezeichnet. Auszeichnung an der Ausstellung in Genf 1896. — Einzelpreis Fr. 1. —; bei Mehrbezug Rabatt. Bezugsquelle: **Fr. Bollinger-Frey**, Sekundarlehrer, **Basel**.

L'INUSABLE



Une grande nouveauté dans le domaine des inventions utiles c'est incontestablement l'élégant **Portemonnaie en cuir souple**

sans couture, avec fermoir hermétique et incassable, 2 fr. 50 franco. 58

**A. Joannot-Perret**, fabricant à **Faoug** (Vaud).  
Accepterait des agents.

## Un jeune instituteur

du canton de Zurich cherche une place dans une famille ou un institut de la Suisse romande, où il pourrait se perfectionner dans la conversation française. En échange il donnerait des leçons allemandes. Références par **M. Haffter**, pasteur, **Schönenberg** (Zürich) 67

### PLUS DE DARTREUX

Guérison certaine de DARTRES, même anciennes, obtenue par l'emploi de la

### CRÈME ANTI-DARTRE

de **Jean Koller**, méd. dentiste, Lindenhof, **Hérisau**

Contre dartres sèches, fr. 3.— le flac.

Contre dartres humides, » 3.25 »

NOTA. — Commander directement à l'inventeur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres sèches ou humides. 32

## MOBILIER SCOLAIRE

à céder à bas prix (H 7514 X) 61

Pharmacie **Wachsmuth**,  
Molard, 15, **GENÈVE**.

## UNION ARTISTIQUE

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, 20

GENÈVE

Fabrique d'instruments de musique cuivre et bois  
Réparations soignées de tous instruments quelle qu'en soit la provenance  
*Exposit. nat. suisse Genève 1896 3 diplômes  
Méd. d'arg. pour les instruments de musique  
Médaille de bronze, la plus haute récompense  
décernée aux éditions musicales*

### MAISON D'ÉDITION

Musique pour fanfares et harmonies, sociétés chorales, orchestres et pour instruments seuls avec ou sans piano. Spécialité, cordes harmoniques Gualaccini.

En magasin les collections complètes des éditeurs en vogue, collections constamment renouvelées et complétées de toutes les nouveautés. Envoi à l'examen.

*Catalogues gratuits et franco.*

## L'AVENIR MUSICAL

Rédacteur en chef: Professeur **Charles Romieux**.

Publication mensuelle, gratuite pour les clients de l'*Union artistique*.

Abonnement annuel: Fr. 3. 50, remboursable en musique au choix du client.

*L'Avenir Musical*, créé à l'usage des sociétés, est le premier organe de ce genre paru dans la Suisse romande. 45

Rédaction et administration:

20, RUE GÉNÉRAL DUFOUR, GENÈVE

## CHOCOLAT SUCHARD

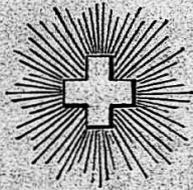
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIII<sup>me</sup> ANNÉE

BIENNE

N<sup>o</sup> 21

1<sup>er</sup> Novembre 1897



# L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

*Direction du journal :*

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire  
DELÉMONT

*Gérance :*

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur  
BIENNE

*Rédaction de la partie pratique :*

M. E. PÉQUEGNAT, Directeur de l'École secondaire, DELÉMONT

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à  
M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

**Comité central.** — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; Louis Favre, Baatard, inst. à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Cornamusaz, inst. à Trey; F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, adjoint au Département; Henchoz, inst.; à Lausanne; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHÂTEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. Léon Genoud, directeur. — JURA BERNOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritschi, maître second., à Neumünster-Zurich.

**Comité directeur.** — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — F. Bœgli, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et E. Germiquet, membres adjoints.

*La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.*

**Prix de l'abonnement : 5 fr.**

(Union postale, le port en sus)

**Prix des annonces :**

20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

*Pour les annonces, s'adresser directement à*  
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & C<sup>ie</sup>, A BIENNE

# Agenda des Ecoles

Les changements apportés à l'édition 1898 de l'Agenda des Ecoles ont quelque peu retardé l'impression de cet ouvrage. Nous comptons cependant être en mesure de servir très prochainement ceux de nos collègues qui nous ont envoyé directement leur souscription.

Grâce à l'appui bienveillant que nous ont prêté les comités cantonaux, la propagande en faveur de l'Agenda est organisée dans presque tous les districts romands.

Nous adressons encore un pressant appel aux membres de notre société, invitant ceux qui ne l'ont pas encore fait à souscrire sans retard en se servant des listes et cartes de commande que leur présenteront MM. les délégués régionaux.

Le produit net de la vente de l'AGENDA sera versé dans la Caisse de secours mutuels des Instituteurs romands.

Gérance de l'ÉDUCATEUR.

## CARTES VÉLOCIPÉDIQUES MULLHAUPT

Carte routière de la Suisse  $\frac{1}{445000}$ , prix 2 fr.

Carte routière de la Suisse occidentale et de la Savoie  $\frac{1}{300000}$ , prix 2 fr.

Carte routière de l'Europe centrale, prix 2 fr.

Carte routière du Canton de Vaud  $\frac{1}{200000}$ , prix fr. 1,50.

Petite carte de la Suisse  $\frac{1}{850000}$ , fr. 0,60.

Nouvelle Carte scolaire du Canton de Vaud  $\frac{1}{200000}$ , fr. 1,50.

En vente chez les libraires et l'éditeur

Mullhaupt à Berne.



Vient de paraître :

## Deutsches Sprachbuch für französische Sekundarschulen

de J. SAHLI, professeur au Technicum de Bienne.

II<sup>me</sup> édition entièrement revue et augmentée.

Ce manuel est rendu **obligatoire** par la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne. Il correspond aux exigences de l'école moderne et sert aussi bien de grammaire que de livre de lecture. La grammaire y est restreinte à un minimum et s'apprend par des exemples tirés de la vie pratique. La lecture à la fois facile et instructive et les exercices de conversation forment la partie la plus importante de l'ouvrage.

Il vient d'être introduit dans les classes primaires françaises de la ville de Bienne.

Envoi à l'examen sur demande.

65

Prix : Fr. 1. 50 cart.

L'ÉDITEUR :

**A. RÜFENACHT, librairie-papeterie, BIENNE.**

La seconde partie paraîtra au printemps prochain.

